

# [FR] Défi Effect du Concours de l' Eurovision de la chanson

## Règles officielles

### Aucun achat nécessaire

La Mission est nulle si interdite par la loi. En s' inscrivant, chaque participant accepte d' être lié par ces Conditions. Le non-respect des présentes Conditions peut entraîner la disqualification du Participant.

TikTok est fier de présenter le **Défi Effect du Concours de l' Eurovision de la chanson** (cette « **Mission** »), un concours promotionnel où des concepteurs d'effets sont mis au défi de créer des effets inspirés de l'Eurovision et de la musique ! La Mission se déroulera du 15 mars 2023 à 09h00 GMT au 5 avril 2023 à 00h00 GMT (la « **Durée de la mission** »). Les participants gagnants seront sélectionnés par un panel de juges de TikTok et EBU conformément à la Sélection du gagnant au point 5 ci-dessous et seront récompensés en conséquence.

La présente Mission et tous les participants seront soumis aux conditions énoncées ci-dessous (les présentes « **Conditions** »).

La Mission est sponsorisée et administrée par l' entité TikTok qui propose la plateforme vidéo TikTok (la « **Plateforme** ») dans votre pays (le « **Sponsor** », « **nous** », « **notre** » ou « **nos** »), qui est seule responsable de cette Mission.

Les présentes Conditions constituent un accord juridique contraignant entre nous et les participants à cette Mission (le « **Participant** » ou « **vous** »), et définissent les conditions de participation à la Mission disponible sur l'application que nous possédons ou contrôlons, y compris, sans limitation, Effect House, TikTok, nos sites web, services, applications, produits et contenus connexes que nous possédons ou contrôlons.

Les présentes Conditions s' appliquent à la Mission. La Mission est également soumise aux [Conditions d' utilisation de TikTok](#), aux [Lignes directrices de la communauté](#), aux [Conditions d' utilisation d' Effect House](#), aux [Lignes directrices d' Effect](#) et à la [Politique des prix](#) et d' autres politiques sur la Plateforme, telles qu' elles peuvent être modifiées de temps à autre

(ensemble, les « **Politiques TikTok** »). En cas de conflit entre les présentes conditions et les [Conditions d' utilisation d' Effect House](#), les présentes Conditions prévaudront.

Tous les termes en majuscules qui ne sont pas définis dans les présentes Conditions mais qui sont définis dans les [Conditions d'utilisation d'Effect House](#) ont la signification qui leur est donnée dans les [Conditions d'utilisation d' Effect House](#).

## 1. Participants éligibles

1.1 Seules les personnes suivantes pourront participer à la Mission, si elles :

- a. résident au Royaume-Uni, en Albanie, en Arménie, en Autriche, en Azerbaïdjan, en Belgique, en Bulgarie, en Croatie, en République de Chypre, en République tchèque, au Danemark, en Estonie, en Finlande, en France, en Géorgie, en Allemagne, en Grèce, en Islande, en Hongrie, en Irlande, en Italie, en Lettonie, en Lituanie, au Luxembourg, à Malte, en Moldavie, aux Pays-Bas, en Norvège, en Pologne, au Portugal, en Roumanie, en Slovaquie, en Slovénie, en Espagne, en Suède, en Suisse (« **Régions éligibles** ») et, comme indiqué dans la liste sur l' [Invitation à la Mission](#) ;
- b. ne sont pas un employées, si elles ne sont pas responsable ou contractant de TikTok et/ou d' EBU ;
- c. sont âgées d' au moins 18 ans ou ont atteint l' âge de la majorité dans leur pays de résidence à la date de début de la Mission ; et
- d. disposent d' un compte sur la Plateforme en règle avec les [Conditions d' utilisation de TikTok](#), les [Conditions d' utilisation d' Effect House](#), les [Lignes directrices de la communauté](#), les et autres conditions et politiques applicables.

1.2 Toute violation des présentes Conditions, des Politiques de TikTok et/ou de la législation applicable peut entraîner la disqualification du Participant à la Mission et la suspension du compte TikTok. Nous nous réservons le droit de disqualifier tout participant qui ne respecte pas les Politiques de TikTok et/ou les lois applicables.

## 2. Comment participer à la Mission

2.1 Pour participer à la Mission, les Participants éligibles doivent effectuer toutes les tâches suivantes (les « **Tâches** »), à condition de remplir les Critères de soumission énumérés au paragraphe 3 ci-dessous :

- a. Téléchargez le logiciel [Effect House](#), connectez-vous à votre compte TikTok et acceptez les [Conditions d'utilisation d'Effect House](#) si vous ne l'avez pas encore fait ;
- b. Créez un effet et une vidéo de démonstration pour accompagner l' effet en suivant l' [Invitation à la mission](#) sur la page Missions d' Effect House ; et

- c. Lorsque vous soumettez des effets, cochez la case Défi Effect du Concours de l' Eurovision de la chanson sur la page de soumission des effets pour participer à cette Mission.

2.2 Une fois qu' un effet et une vidéo de démonstration nous sont parvenus, ils sont désignés selon les présentes conditions comme une « **Participation** » (ou des « **Participations** »). Vous pouvez soumettre autant de Participations que vous le souhaitez. Les Participations doivent être soumises entre le 15 mars 2023 à 09h00 GMT et le 5 avril 2023 à 00h00 GMT (la « **Période de participation** »). Aucun achat ou paiement n'est nécessaire pour participer ou gagner, et un achat ou un paiement n'augmente pas les chances de gagner.

### 3. Critères de soumission

3.1 Pour être éligibles, les Participations :

- a. doivent suivre l' [Invitation à la Mission](#) ;
- b. doivent respecter toutes les lois applicables, les présentes Conditions et toutes les Politiques de TikTok, y compris, mais sans s' y limiter, les [Lignes directrices de la communauté](#) TikTok et les [Lignes directrices d' Effect](#) ;
- c. sous réserve du logo du Concours de l' Eurovision de la Chanson 2023 (« **Logo** ») inclus pour votre utilisation dans Effects House, ne doit pas inclure de droits de propriété intellectuelle du Concours de l' Eurovision de la chanson détenus ou contrôlés par l'UNION EUROPÉENNE DE RADIO TELEVISION - EUROPEAN BROADCASTING UNION ; et
- d. ne doivent pas contenir de propriété intellectuelle de tiers (y compris des vêtements de marque, des œuvres protégées par des droits d' auteur autres que ceux du Participant, ou d'autres objets de marque), à moins que vous n'ayez la preuve qu'ils ont obtenu tous les droits et autorisations nécessaires.

3.2 En outre :

- a. vous déclarez et garantissez que chaque effet que vous soumettez doit être original et exclusivement créé et détenu par vous (ou inclure du contenu appartenant au domaine public ou à Effect House), et que vous devez disposer de tous les droits, licences et autorisations nécessaires pour tout le contenu figurant dans la Participation, y compris l' autorisation écrite de toute personne apparaissant dans la Participation (si elle a moins de 18 ans ou est mineure dans votre juridiction, l'autorisation écrite de ses parents ou tuteurs légaux) nécessaire pour accorder la licence spécifiée dans les présentes à TikTok ;
- b. vous ne devez pas éditer, reformater, adapter, modifier, altérer le Logo et les autres droits de propriété intellectuelle inclus dans la création de la Participation ;
- c. toute Participation jugée par TikTok comme étant en violation de ce qui précède, ou qui est autrement inappropriée, sera disqualifiée par TikTok à sa seule discrétion.

## 4. Comment se retirer de la Mission et y prendre part de nouveau ?

4.1 Si vous ne souhaitez plus participer à la Mission après avoir soumis une Participation, vous pouvez vous retirer de la Mission en supprimant votre ou vos Participations sur le portail web Effect House (hyperlien vers <https://effecthouse.tiktok.com/portal>).

4.2 Si vous vous désistez, votre ou vos participations seront disqualifiées et ne pourront pas être récompensées dans le cadre de la Mission. Une fois que vous vous êtes désisté, vous pouvez réintégrer la Mission en effectuant à nouveau les Tâches pendant la Période de participation.

## 5. Sélection et Prix des Gagnants

5.1 Si vous remplissez les Critères de participation énoncés au paragraphe 3 ci-dessus, les Participations éligibles seront évaluées par un jury indépendant (composé de deux employés de TikTok et d' un juge externe d' EBU) (les « **Juges** ») sur la base des critères subjectifs et objectifs suivants, listés dans le tableau ci-dessous :

Importance	Métrique	Détails
25%	Créativité	L'effet est créatif, original et innovant.
25%	Artisanat	L'effet démontre une excellente capacité technique
25%	Conformité à l' <a href="#">Invitation à la Mission</a>	L' effet est amusant, intéressant et adapté à tous les âges.
25%	Axé sur l'utilisateur	L'effet est interactif, intuitif et axé sur l'expérience de l'utilisateur.

5.2 Les Juges évalueront et noteront les Participations sur la base des critères susmentionnés entre le 6 avril 2023 et le 10 avril 2023 (« **Période de notation** »). Les Juges sélectionneront les 13 Participations (« **Gagnants** ») qui auront obtenu les meilleurs scores à la fin de la Période de notation pour gagner un Prix.

5.3 Il y aura 13 Gagnants de la Mission. Chaque Gagnant ne pourra remporter qu' un seul (1) Prix. Pour les Participants qui soumettent plusieurs Participations, seul l'effet ayant obtenu le meilleur score (selon les critères susmentionnés) sera pris en considération.

5.4 Les Gagnants remporteront les Prix suivants :

- a. 1ère place : 3 000 USD et 2 (deux) billets pour la grande finale de l' Eurovision du 13 mai, y compris un séjour de 2 nuits (12-14 mai) dans un hôtel 4\* ou un hébergement similaire, vols et transport compris (d' une valeur estimée de 2 000 USD)
- b. 2e place : 2 000 USD ;
- c. 3e place : 1 000 USD ;
- d. de la 4e à la 13e place : 500 USD.

## 6. Notification et réception des Prix

6.1 Le 14 avril 2023 à 09h00 GMT, tous les Gagnants seront annoncés sur la page de l' [Invitation à la Mission](#).

6.2 Les Prix seront distribués à chaque gagnant dans un délai de dix (10) jours ouvrables après que le gagnant a été contacté avec succès et qu' il a rempli tous les critères de la Mission. En choisissant de ne pas fournir les informations personnelles (telles que l' adresse électronique) nécessaires à la remise du Prix, vous reconnaissez et acceptez que vous serez disqualifié et ne pourrez pas participer et/ou collecté des Prix.

6.3 Si vous vous opposez à ce que votre nom d' utilisateur et votre photo de profil soient rendus publics de cette manière et que vous ne souhaitez pas participer à la Mission, vous pouvez vous retirer de cette Mission.

6.4. Nous pouvons informer les Gagnants que les Prix doivent être collectés par le biais d'une messagerie in-app sur la Plateforme ou par courrier électronique. Les Gagnants doivent suivre les instructions figurant dans leur notification (le cas échéant) pour réclamer le Prix, ce qui peut inclure la signature d'une lettre d'autorisation et la fourniture des documents de licence de propriété intellectuelle nécessaires et/ou la preuve qu'ils sont un titulaire de compte autorisé. Nous nous réservons le droit de disqualifier tout Participant et/ou toute Participation à notre seule et entière discrétion. Si un gagnant potentiel ne peut être contacté et confirmé comme Gagnant comme indiqué ci-dessus, ou si un Prix n' est pas réclamé, le Prix peut être annulé et un autre Gagnant potentiel peut être sélectionné à la seule discrétion de TikTok. Nous ne sommes pas responsables des demandes de Prix qui n' aboutissent pas ou des tentatives infructueuses de contacter un Gagnant potentiel.

6.5 Nous sommes tenus de rendre publiques ou disponibles les informations prouvant qu' une identification valide des Gagnants et que la remise du Prix ont eu lieu. À cette fin, nous divulguerons le nom de famille et la région des Gagnants avec toute personne qui nous contactera dans le mois suivant la fin de la Période de la Mission, conformément au paragraphe intitulé « Liste des gagnants » ci-dessous, et à ce titre, dans le cadre de votre Participation à la Mission, vous nous autorisez à les divulguer. Si vous vous opposez à ce que votre [nom de famille et pays] soient rendus publics de cette manière, veuillez nous envoyer un [Rapport de confidentialité](#). À cet égard, veuillez noter que ces informations peuvent devoir être partagées avec les organismes de réglementation compétents, à leur demande.

